

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 28/11/2023 Date d'affichage : 28/11/2023

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Le **cinq décembre de l'an deux mil vingt-trois** à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, VIDAL Carine, CLAUZIER Manon, AMBLARD Gilles, MOUTON Josiane, GAT Nicolas,

Etaient excusés : KHOUNI Jamila, BASSET Anselme

Etaient absents : SABOT Nicolas,

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : RAPPORT DE LA CLECT DU 6 SEPTEMBRE 2023 (DROIT COMMUN)

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du Code Général des Impôts.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en date du 6 septembre 2023, relatif à l'évaluation de droit commun de l'enseignement musical.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 6 septembre 2023, a approuvé, à l'unanimité (26 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport de droit commun sur l'évaluation du coût de l'enseignement musical.

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **approuve** le rapport relatif à l'évaluation de droit commun de l'enseignement musical en date du 6 septembre 2023, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

**Le Maire,
Sébastien VERNET**



**La secrétaire de séance,
Lydie BENLIAN**

